

Renseignements concernant les habitudes de votre enfant sur le temps du repas

-Allergie :

-Traitements médicaux :

-Régime alimentaire spécifique :

-Quels sont les aliments qu'il ne mange pas ?

-Votre enfant a-t-il besoin d'aide pour manger ? oui non

-Votre enfant met-il du temps à manger ? oui non

-Afin d'améliorer son bien être sur le temps de la cantine, merci de noter ci-dessous les éléments complémentaires qui seraient susceptibles de mieux comprendre votre enfant :

DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Représentant légal de :

Autorise l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) personne(s) dont je suis le représentant légal pour illustrer les actions de communication communale (diffusion gratuite) sur le plan local, régional ou national, sous la forme de site Web, animation multimédia, exposition, édition papier, presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Nom et prénom de l'enfant :

Classe : Nom des parents :

Adresse : Tel :

Acceptent les conditions du règlement de la cantine.

Signature l'enfant :

signature des parents :

Communication entre l'équipe du temps du midi et la famille



<u>DATE</u>	<u>OBSERVATION</u>	<u>REPONSE</u>



<u>DATE</u>	<u>OBSERVATION</u>	<u>REPONSE</u>



<u>DATE</u>	<u>OBSERVATION</u>	<u>REPONSE</u>



<u>DATE</u>	<u>OBSERVATION</u>	<u>REPONSE</u>



<u>DATE</u>	<u>OBSERVATION</u>	<u>REPONSE</u>

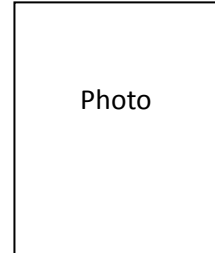
Document à remettre à la Mairie de Pleurgriffet
(pour le 12 juillet 2019)

Nom :

Prénom :

Classe

Personne à prévenir en cas d'urgence:



Fiche de liaison sur le
temps du midi

SIGNATURE PARENTS ET ENFANTS :

Année 2019/2020

Règlement intérieur

Arrivée des enfants :

- les enfants prenant leur repas à la cantine sont conduits de l'école à la salle Saint Pierre par l'équipe enseignante
- à leur arrivée, ils sont pris en charge par le personnel communal

Les enfants doivent :

• Pendant le temps d'animation :

- se déplacer calmement en rang
- respecter les camarades et les adultes qui les entourent
- ranger et respecter le matériel
- avoir l'esprit faire Play

• Au restaurant scolaire :

- avoir les mains lavées et être passés aux toilettes avant de passer à table
- respecter les camarades et les adultes qui les entourent.
- rester assis pendant le service et attendre l'accord de l'adulte pour quitter la table.
- prendre le repas dans le calme.
- consommer entièrement le repas sur place.
- parler sans élever la voix
- gouter à tout

Sorties des enfants :

Le repas terminé, les enfants sont reconduits à l'école par le personnel communal

En cas de manquement volontaire et répété de ces règles de vie, l'enfant risque les sanctions suivantes :

- avertissement oral et mot aux parents
- lettre d'avertissement aux parents + entretien à la Mairie
- exclusion temporaire de 3 jours
- exclusion définitive

OBLIGATION DES PARENTS :

Afin de permettre une préparation plus rationnelle des repas, les parents doivent :

- Inscrire les jours où leurs enfants prennent leurs repas à la cantine
- En cas d'absence, les parents doivent **prévenir la mairie 02.97.22.44.34 ou par mail à mairie.pleugriffet@wanadoo.fr la veille avant 12heures**, dans le cas contraire les repas seront facturés. Sauf cause exceptionnelle (ex : maladie)
- Pour les enfants présents à la cantine sans avoir été inscrits préalablement auprès de la Mairie, le repas sera facturé 4.50€.

CONCLUSION :

- Le règlement s'applique à tous les enfants, il a été élaboré en concertation avec les parents d'élèves.
- Il a pour objectif essentiel :
 - une préparation et une organisation plus rationnelle du service.
 - une amélioration sensible de la tranquillité des élèves pendant le repas.

Le Maire
R.JEGAT